

*Subvention à
Habitat 44
(OPH de Loire-
Atlantique)*

Arnaud LEGENTIL

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES cedex 1

02 40 99 10 47

arnaud.legentil@loire-atlantique.fr

*Département
De Loire-
Atlantique*

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental apporte un soutien financier à HABITAT 44 afin de permettre le développement de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du département. Cette intervention en investissement vise notamment à :

- ✎ Réaliser le programme de développement d'une offre nouvelle accessible et équilibrée sur l'ensemble du territoire départemental ;
- ✎ Proposer des solutions d'habitat pour les publics prioritaires du Département (personnes âgées ou en situation de handicap, jeunes en insertion et publics très précaires) ;
- ✎ Maintenir en état le parc existant et améliorer son patrimoine en fonction des priorités définies au sein de son Plan Stratégique de Patrimoine ;
- ✎ Améliorer les équilibres financiers d'Habitat 44 et notamment de sa gestion locative de proximité

TYPE D'AIDE

Subvention, garanties d'emprunts

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BENEFICIAIRES

Habitat 44 (OPH de la Loire-Atlantique).

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Dotation d'investissement.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2019 : 4 000 000 €.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Budget 2017 : 1 000 000 €.

Budget 2018 : 2 000 000 €.

OBSERVATIONS

En 2016, une convention a été signée entre le Conseil départemental 44 et Habitat 44 sur la période 2016-2021. Le Conseil départemental s'est engagé à soutenir Habitat 44 à hauteur de 15 M€ sur la période pour réaliser 200 à 250 logements par an sur l'ensemble du Département. L'ensemble des prêts d'Habitat 44 sont également garantis par le Département.